

DÉLIBÉRATION N°DL20250022 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 11 FÉVRIER 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 31/01/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 23 présents, 12 absents représentés, 4 absents non représentés, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 23h50) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 00h05) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à compter de 18h50) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à compter de 18h57) ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à compter de 18h38) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (à compter de 18h37) ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h37) ; M. Romain PIPIER (à compter de 18h48) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 18h45)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Florence VANELLE (à compter de 23h50) ; Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 00h05) ; M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE ; M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Pierre DECLINE ; M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50) ; Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h57) ; Mme Aba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON ; M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 18h38) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h37) ; Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY ; Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGU

ABSENTS

M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h37) ; M. Romain PIPIER (jusqu'à 18h48) ; Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 18h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DYNAMISATION DU COMMERCE À SAINT-CHAMOND - CESSIION DU DROIT AU BAIL DU LOCAL COMMERCIAL, SIS 9 PLACE DE LA HALLE, AU PROFIT DE LA SARL CMR

M. Alexandre CIGNA expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa stratégie de redynamisation des commerces, la commune de Saint-Chamond a acquis des fonds de commerces et des droits au bail dont ceux du local commercial situé au 9 place de la Halle (Ex-Café du marché).

Suite à l'appel à projet approuvé lors du conseil municipal du 28 juin 2021, les porteurs de projet sélectionnés ont l'opportunité exclusive d'effectuer une offre de rachat du fonds de commerce et du droit au bail, à la commune. Elle devra être en phase avec plusieurs éléments tels que le prix initial d'achat du fonds ou du droit au bail, les travaux de réhabilitation réalisés par la commune et par le porteur de projet/exploitant et le prix du marché.

Cette offre, validée par le propriétaire des murs, est ensuite présentée et votée par le conseil municipal afin d'acter la vente du fonds et/ou du droit au bail.

Dans le cadre de cette procédure, une offre de rachat du droit au bail est présentée pour le local sis 9 place de la Halle à Saint-Chamond, par le porteur de projet sélectionné : Monsieur Eddy PARRA représentant la SARL CMR : Cave à vin, bar licence 4, épicerie fine et décoration.

Le prix de ce rachat est fixé à 15 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la cession du droit au bail pour le local commercial, sis 9 place de la Halle à Saint-Chamond, au profit de la SARL CMR, au prix de 15 000 €,
- **décide** de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaire à la mise en application de cette cession,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget principal de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 12/02/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne